

logue, d'après l'avis de la commission, s'élève à sept. A partir de cette année, aura lieu pour six ans un concours annuel de 1,500 francs, pour la publication d'une suite d'ouvrages de ce genre, d'après les principes posés par la commission elle-même. Ce concours a été fondé par M. Carapanos, qui, comme président du Syllogue, de 1870 à 1872, a puissamment contribué à l'exécution du dernier règlement et au développement des travaux de l'Association.

II. *Commission philologique et littéraire.* — Les attributions de cette commission sont nombreuses: 1° elle fait part au Syllogue des derniers progrès accomplis en Europe; 2° elle s'occupe de la publication des auteurs grecs; 3° elle travaille à la recherche des manuscrits dans les bibliothèques; 4° elle propose à la discussion du Syllogue des sujets fort importants; 5° elle a soin de recueillir les monuments de la langue grecque, vivants encore dans la mémoire et dans l'idiome du peuple; 6° elle juge les livres littéraires qu'on soumet à son approbation; 7° elle assigne des récompenses aux lauréats des concours soumis à son jugement. Certes, des travaux de ce genre, et tout ce qui se rapporte aux occupations spéciales de la commission présentent de nombreuses difficultés, surtout à Constantinople, où les hommes sont très occupés de leurs affaires, et les livres fort rares. Par conséquent, elle se contente, pour le présent, de charger ses membres de faire des lectures sur des questions littéraires, et de publier dans son annuaire des études de philologues consommés et d'hellénistes distingués. Quant à la publication des auteurs grecs, elle a été le résultat de mûres réflexions. Christaki Zographos s'est engagé à fournir annuellement, pendant quinze années,

